Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ERA EQUILIBRE (A) (Code ISIN : FR0013482304)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise soumis au droit français. Ce fonds est géré par Eres gestion

Objectifs et politique d'investissement.

■ Le fonds recherche une performance compatible avec la constitution d'un patrimoine à moyen terme. L'objectif de gestion est de surperformer un indicateur de référence composé 35% DJ EUROSTOXX 50 + 15% MSCI ACWI converti en euro + 30% JP Morgan Investment Grade Bond 3-5 ans + 20% EONIA Capitalisé. La gestion de ce FCPE ne suivant pas une gestion indicielle, l'indicateur présenté pour ce FCPE est un indicateur de performance. En conséquence, sa performance peut, le cas échéant, s'écarter sensiblement de celle de son indicateur de référence. L'indicateur de référence est calculé coupons réinvestis.

Les investissements sont réalisés uniquement dans des OPCVM et des FIVG (jusqu'à 10% maximum)

Le processus de gestion repose sur un comité de gestion qui se réunit à minima trimestriellement et qui définit une grille d'allocation précisant le pourcentage investi dans chaque OPC gérés par des sociétés de gestion sélectionnées par ERES.

- de 0% à 50% sur des OPC investis sur les marchés actions européennes et/ou internationales sur des capitalisations de toute taille et de tout secteur et à titre accessoire sur les marchés émergents,
- de 0% à 100% sur des OPC investi de manière équilibrée sur les actions et les produits de taux,
- de 0% à 70% sur des OPC de taux ou monétaires sur des signatures européennes ou internationales du secteur privées ou publiques sans référence à des critères de notation financière particuliers sur de la dette publique ou privée.

Fourchettes d'exposition du FCPE via les OPC qu'il détient et par rapport à son actif net :

Actions de 0% à 65% - obligations de 35% à 100% dont 10% maximum d'obligations spéculatives - fourchette de sensibilité de la poche obligataire de -10 à +10 - change de 0% à 100% (hors pays de l'union européenne) - marchés émergents de 0% à 100%.

■ Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès de la compagnie d'assurance choisie par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant 9H30 sont exécutés sur cours inconnu. Date de règlement/livraison J+3.
■ Les sommes distribuables sont réinvesties dans le fonds.
■ Durée de placement recommandée : 5 années minimum.
■ Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

Profil de risque et de rendement.

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

■ Cet indicateur synthétique représente la volatilité estimée annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans, Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement
■ La catégorie 4 s'explique par l'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change .
■ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
■ La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
■ La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.
■ Le fonds n'est pas garanti en capital. Le souscripteur supporte un risque en capital.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :
■ Risque de crédit : Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidite plus réduite.
■ Risque de liquidité : Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entrainer des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

Frais.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0%*
Frais de sortie	0%*

* Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

Frais prélevés sur le fonds sur une année

Frais courants	1,07%*

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en 2019. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas la commission de performance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.Le montant des frais prélevés ne tient pas compte des frais de gestion pris en charge par l'entreprise.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du règlement du fonds, disponible sur le site internet de ou par courrier sur simple demande auprès d'Eres gestion.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	15% TTC de la sur performance par rapport à l'indicateur de référence.0.00% TTC au titre de l'exercice 2019

Performances passées.

L'indicateur de référence est présenté coupons et/ou dividendes réinvestis.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

Les performances passées calculées en euro ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. ERA EQUILIBRE (A) libellé en euro a été créé le 12/02/2020.

Informations pratiques.

■ Le dépositaire du fonds est CACEIS Bank .
■ Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaitre son identité.
■ Ce FCPE individualisé de groupe est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale et/ou retraite des entreprises du groupe ERAMET.
■ Ce FCPE est créé dans le cadre du plan d'épargne groupe ERAMET dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionnariat de l'émetteur.
■ Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte et par courrier sur simple demande.Ces documents sont disponibles uniquement en français.
■ La valeur liquidative est affichée dans les locaux de(s) l'entreprise(s) adhérente(s) au fonds et peut être consultée sur le site internet du teneur de compte de vos avoirs.
■ Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds)
■ Le Conseil de Surveillance du FCPE est composé selon l'accord d'entreprise en vigueur disponible auprès de ERAMET. Dans tous les cas, le nombre de représentants de l'entreprise sera au plus égal au nombre de représentants des porteurs de parts. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.
■ La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
■ La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'AMF
Eres gestion est agréée par la France et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/02/2020.